



## ROYAUME DE BELGIQUE

Déclaration délivrée par S.E. l'Ambassadeur Karl Lagatie,  
Représentant permanent adjoint de la Belgique aux Nations  
Unies

« *Utilisation du veto* »

New York, le 9 janvier 2024

---

Monsieur le Président,

Nous saluons l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution devant permettre l'accélération de l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza.

La Belgique se félicite également de la nomination de Mme Sigrid Kaag au poste de coordonnatrice de l'action humanitaire et de la reconstruction et la soutiendra pleinement dans l'exercice de ses fonctions.

Les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2712 et 2720, doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président,

La Belgique estime que les points suivants, doivent faire l'objet de toute notre attention, afin d'être repris, le plus rapidement possible, dans des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité ou par cette Assemblée.

Tout d'abord la Belgique regrette que le **Hamas et les autres groupes terroristes** impliqués dans les attaques du 7 octobre n'aient toujours pas été condamnés par cette Assemblée ou par le Conseil de sécurité. Le **terrorisme et l'extrémisme violent** font des victimes partout, comme les événements tragiques de la semaine écoulée nous l'ont encore rappelé. Ils doivent être dénoncés et combattus en toutes circonstances. La Belgique soutient des actions concrètes dans ce sens, notamment en vue de mettre fin à leur financement ou aux transferts d'armes dont ils bénéficient.

Monsieur le Président,

Le respect du droit international, en ce compris le droit international humanitaire, et des droits humains est une pierre angulaire de la paix et de la sécurité.

La Belgique plaide pour que toutes les **violations du droit international et du droit international humanitaire** soient répertoriées et investiguées afin que leurs auteurs rendent des comptes. L'utilisation indiscriminée et disproportionnée de la force, les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire, l'utilisation de civils comme boucliers humains, l'utilisation d'infrastructures humanitaires à des fins militaires, les déplacements forcés de populations et les actions de colonisation sont illégaux au regard du droit international. Cette assemblée et le Conseil de sécurité doivent agir pour qu'il y soit mis fin.

La Belgique est horrifiée par les actes de **violences sexuelles** perpétrés le 7 octobre et depuis cette date, actes qui constituent des crimes de guerre à propos desquels toute la lumière doit être faite.

Par conséquent, la Belgique plaide en faveur et appuie les actions suivantes :

1. La mise en application d'un **cessez-le-feu humanitaire durable** qui pourrait conduire, à terme, à la fin des hostilités. Un **accès humanitaire** sûr, sans entrave et élargi doit être garanti immédiatement et la fourniture de l'aide humanitaire augmentée. La Belgique y a contribué à hauteur de 22.8 millions d'EUR, dont 4 millions alloués depuis le 7 octobre. Le risque de famine à Gaza est insupportable et doit nous faire réagir sans plus attendre.
2. La **libération** immédiate et inconditionnelle **de tous les otages**.
3. Le soutien à l'enquête de la **Cour pénale internationale**, compétente pour l'ensemble des faits commis sur les territoires palestiniens ou par des ressortissants d'Etats parties au Statut de Rome, et donc les terroristes du Hamas.
4. La **fin des provocations** de part et d'autre. L'escalade de la situation et l'embrassement de la région ne profiteront qu'aux ennemis de la paix.
5. Enfin, la définition d'un **horizon politique** qui garantisse à Israël la possibilité de vivre en paix et en sécurité, qui réalise le droit à l'auto-détermination des Palestiniens, et qui pose les bases d'une **solution à deux États**.

Je vous remercie.